

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINTE-GRÉGOIRE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

**Le lundi 11 août 2025 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

**Demande de dérogation mineure numéro 2025-DER-176
visant à autoriser une hauteur totale de bâtiment à 12 m, 2 étages au-
dessus d'un garage, une superficie de plancher supérieure à 50 % du
bâtiment principal et des ouvertures non givrées à moins de 3 m dans la
marge latérale, pour une unité d'habitation accessoire (UHA) au 125, rang
de la Montagne, sur le lot 4 159 753.**

Zone : commerciale (C-2)

Les dérogations mineures demandées concernent l'ajout de 2 étages au-dessus du garage qui élèverait la hauteur de la bâtisse à 12 m. L'agrandissement prévu prévoit une aire de plancher d'environ 134,94 m², soit environ 90 % de la superficie plancher du bâtiment principal. Les plans prévoient aussi 2 fenêtres non givrées donnant dans la marge latérale à 2,33 m de la ligne de lot.

Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit que l'implantation d'une UHA doit se faire sur un seul étage, pour une hauteur de bâtiment maximale de 11 m. La superficie d'implantation doit être au maximum 50 % de l'aire de plancher du bâtiment principal et les ouvertures non givrées doivent se trouver minimalement à 3 m de la ligne de lot. Dans le cas présent, une augmentation d'un étage, de style mezzanine est demandé, portant la hauteur du bâtiment à 1 m de plus que le prévoit le règlement. Une augmentation de 40 % de la superficie maximale de l'aire de plancher est demandée et une diminution de 0,67 m de la marge de recul latérale pour l'implantation de 2 fenêtres non givrées.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 4^e jour du mois de juillet 2025.



Manon Donais, directrice générale et
greffière-trésorière